



PRÉFÈTE DU LOT

Liberté
Égalité
Fraternité

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR JEUNE PLACÉ À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE APRÈS 16 ANS – TRAVAILLEUR TEMPORAIRE – PREMIÈRE DEMANDE

RECOMMANDATIONS

- Lors du rendez-vous, vous devez être en possession de tous les **originaux** de tous documents ci-dessous
- Vous devez fournir les **photocopies** de tous les documents ci-dessous
- Les photocopies doivent être **lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste**
- Les documents en langue étrangère doivent être **traduits par un traducteur assermenté** auprès d'une cour d'appel

PIÈCES À FOURNIR – TOUTES SITUATIONS

- Formulaire de demande de titre de séjour** complété, daté et signé
- Passeport** (pages d'état civil, visas, cachets d'entrées et de sortie du territoire) et/ou **justificatif d'état civil et de nationalité** (carte consulaire, carte d'identité nationale)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation** ou copie intégrale d'acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois** :
 - Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'internet, d'eau ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
 - Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz, d'internet ou d'eau.
 - Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie intégrale du document d'identité de l'hébergeant.
- 3 photographies d'identité**, visage dégagé, tête nue et sur fond clair

DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AU TITRE SOLLICITÉ

- Justificatifs de placement à l'aide sociale à l'enfance (ASE)** après l'âge de 16 ans
- Justificatifs relatifs à l'activité professionnelle salariée ou à la formation professionnelle** : inscription dans un établissement scolaire, contrat de travail ou d'apprentissage avec prise en charge OPCO, etc.
- Justificatifs du caractère réel et sérieux du suivi de la formation**
- Justificatifs d'insertion dans la société française** : attestation de la structure d'accueil
- Tout document établissant la nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine**

REMISE DU TITRE DE SEJOUR ET TAXES À PAYER

Vous recevrez un SMS lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture.
Le montant du timbre fiscal à apporter lors de la remise de votre titre est précisé dans le SMS reçu. Il peut être acheté sur timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac.

- Renouvellement d'un titre de séjour « travailleur temporaire » : **225 €**
- Visa de régularisation en cas d'entrée ou de séjour irrégulier : **150 €**